



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 18
Mercredi 12 mai 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

8. Informations du Conseil communal

9. Divers et imprévus

Dépôt public

Dès le 17 mai 2021, les documents suivants pourront être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture:

- Comptes 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Comptes 2020 de la commune mixte
- Règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité de la commune mixte de Belprahon

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Belprahon, le 12 mai 2021

Le Conseil communal

Mise au concours

En raison du départ de la titulaire, la Commune mixte de Corcelles met au concours le poste suivant:

Administrateur(trice) des finances
Taux d'occupation à 30%

Profil souhaité

- CFC d'employé(e) de commerce ou titre jugé équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Excellente maîtrise des logiciels informatiques
- Connaissance du modèle comptable MCH2 et Crésus serait un atout
- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Expérience dans un poste similaire serait un atout

Activités

- Tenue de la comptabilité
- Administration du patrimoine et des engagements financiers
- Planification financière, budget et comptes annuels
- Perception des recettes
- Facturation des émoluments et des taxes communales
- Suivi des débiteurs
- Gestion des salaires, décomptes assurances sociales
- Divers décomptes et statistiques

Nous offrons

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible
- Entrée en fonction de suite (de préférence) ou à convenir.

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) y compris casier judiciaire sont à adresser au Conseil communal, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles, **jusqu'au 26 mai 2021**, avec la mention «Poste d'administrateur(trice) des finances». Le cahier des tâches du poste est disponible à l'administration communale.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser à la Mairesse, M^{me} Marianne Müller, téléphone 079 372 11 73.

Corcelles, le 12 mai 2021

Conseil communal

Appel aux propriétaires de logements mis en location Statistique des logements vacants

Chaque année, la Commune doit recenser les logements vacants sur le territoire communal. Dans ce contexte, les propriétaires sont priés de communiquer au contrôle des habitants les appartements qui seront à louer à la date de référence du 1^{er} juin 2021. Les informations sont à transmettre par téléphone au 032 499 90 70 ou par courriel à l'adresse secreariat@corcelles-be.ch jusqu'au 4 juin 2021.

Corcelles, le 12 mai 2021

Secrétariat communal



Berne

Syndicat de Communes du Centre Régional de compétences et de protection civile du Jura bernois

Ordonnance fixant les frais d'intervention et indemnités dans la PCI

La commission de gestion du CRC et de PCI du Jura bernois a modifié l'ordonnance fixant les frais d'intervention et indemnités dans la PCI et a fixé un tarif de CHF 50.- par homme et par jour selon l'art. 7 du règlement fixant les frais d'intervention et indemnités dans la protection civile lors de sa séance du 22.04.2021.

Tramelan, le 26 avril 2021

Protection Civile du Jura bernois



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Termignone Ludivine et Dany, La Fin Dedos 69, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Termignone Ludivine et Dany, La Fin Dedos 69, 2747 Corcelles

Propriétaire foncier: Termignone Dany, La Fin Dedos 69, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 120, La Fin Dedos 69, 2747 Corcelles

Projet: construction d'un couvert à voitures en bois, couverture tôle et pose d'un container

Zone d'affectation: H2

Plan de quartier: plan de lotissements avec prescriptions spéciales N° 1 «La Fin Dedos»

Dimensions: selon plans déposés

Dérogations:

- art. 15, al. 1 du règlement de construction
- art. 20, al. 1 du règlement de construction
- art. 5, al. 1 des prescriptions spéciales concernant le plan de lotissements N° 1 «La Fin Dedos»
- art. 6, al. 2 des prescriptions spéciales concernant le plan de lotissements N° 1 «La Fin Dedos»
- plan de lotissements N° 1 «La Fin Dedos Corcelles» avec prescriptions spéciales et affectation à la zone à bâtir (art. 14, al. 1, let. b LC)

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 4 juin 2021**, auprès du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 5 mai 2021

Secrétariat communal



Belprahon

Assemblée communale, jeudi 17 juin 2021 à 19h30, halle du Tiat, terrain de football

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2020 du Syndicat scolaire du Grandval
2. Discuter et approuver les comptes 2020 de la Commune mixte de Belprahon
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour l'assainissement du réseau d'eau au Chemin du Cratat
4. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 45'000.- pour la réfection de la charrière
5. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 10'000.- pour le PAL (plan d'aménagement local)
6. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.- pour la réfection des routes et canalisations aux Grands Clos
7. Accepter le règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité de la commune mixte de Belprahon

Mesures en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'OPC

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), les Conseils municipaux des communes de Corcelles et Crémines décident, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles, bordiers et livraisons autorisés

Depuis la route cantonale N°1362 sur Le Grand Pré (commune de Crémines), sur l'accès du Martinet (commune de Corcelles), sur la rue Verger Dedos en face du bâtiment de l'école (commune de Corcelles), jusqu'au Zoo du Siky Park (commune de Crémines).

Motif de la mesure: Limitation du trafic dans le village

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Corcelles, le 12 mai 2021

Conseil communal

Votation populaire du 13 juin 2021

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président:	M. Ast Jean-Denis
Secrétaire:	M ^{me} Jordi Fabienne
Membres:	M ^{me} Schneider Caroline M ^{me} Müller Joëme M. Ferrus Pierre
Suppléant(e)s:	M ^{me} Eichenberger Silvie M ^{me} Stämpfli Denis

Corcelles, le 12 mai 2021

Conseil communal



Court

Paroisse réformée de Court

L'Assemblée de paroisse aura lieu le lundi 28 juin 2021 à 20h30 à la cure (1^{er} étage)

Ordre du jour

1. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée
3. Présentation et approbation des comptes 2020:
 - Présentation des comptes
 - Rapport de vérification
 - Recommandation du Conseil
 - Discussion et approbation
4. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de la protection des données

5. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 40'000.- pour la réfection du plafond au Temple (travaux d'isolation contre les mouches)

6. Election de la déléguée au Synode d'arrondissement

7. Divers

Court, le 12 mai 2021

Le Conseil de paroisse

Remplacement d'un membre

Commission des finances

Suite au décès de Monsieur Fernand Grimaître, membre de la commission des finances, un siège au sein de cette commission a dû être repourvu.

En séance du 22 avril 2021, le Conseil municipal a nommé Madame Sandrine Gasser, domiciliée à la rue Marzon 10, en remplacement de Monsieur Fernand Grimaître. Madame Gasser est membre de la commission précitée à compter du 23 avril 2021.

Le Conseil municipal félicite et remercie Madame Gasser pour son engagement en faveur de la collectivité.

Court, le 12 mai 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Mesure en matière de circulation routière nécessitant l'accord de l'OPC

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), les Conseils municipaux des communes de Corcelles et Crémines décident, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles, bordiers et livraisons autorisés

Depuis la route cantonale N°1362 sur Le Grand Pré (commune de Crémines), sur l'accès du Martinet (commune de Corcelles), sur la rue Verger Dedos en face du bâtiment de l'école (commune de Corcelles), jusqu'au Zoo du Siky Park (commune de Crémines).

Motif de la mesure: limitation du trafic dans le village.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Crémines, le 12 mai 2021

Le Conseil communal

Bons de garde pour la période d'août 2021 à juillet 2022

Dès à présent, les parents domiciliés à Crémines peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche, ou en famille d'accueil, pour l'année scolaire 2021-2022.

La Commune de Crémines a introduit un système sans contingentement. Cela signifie que les parents qui remplissent les conditions édictées par

le canton, concernant leur taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents:

1. S'assurer d'avoir une place en crèche. La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
2. Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BLogin.
3. Demander un bon de garde à la Commune de Crémines

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Crémines avant le début de la prise en charge. De plus amples informations au sujet de ce système sont disponibles sur www.be.ch/famille, www.gef.be.ch/bonsdegarde ou vous pouvez prendre contact avec le secrétariat communal (032 499 95 42 / secretariat@cremines.ch).

Crémines, le 12 mai 2021

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérants/Maître d'ouvrage: Jocelyne Aeschlimann-Ruch et Eric Aeschlimann, Rue du Lac 40, 1020 Renens

Auteur du projet: Eric Aeschlimann, Rue du Lac 40, 1020 Renens

Emplacement: parcelle N° 35, Le Creux 4, 2743 Eschert

Projet: aménagement de trois appartements, création de balcons sud, ouverture de fenêtres en toiture, pose d'une pompe à chaleur air/eau, construction d'un abri de jardin

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: Centre Ancien

Dérogations: art. 11 RC et art. 25 al. 3 RC

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Eschert, le 30 avril 2021

Conseil communal

Votations du 13 juin 2021

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président:	Monsieur Daniel Neukomm
Président supp.:	Monsieur Albino Zanin
Secrétaire:	Madame Roxanne Bueche
Membres:	Madame Alexa Borruat, Monsieur David Béguelin

Membres suppléants: Monsieur Eric Cerf, Madame Mélanie Burkhalter

Eschert, le 30 avril 2021

Conseil communal

www.lasemaine.ch



Grandval

Taille des arbres et haies le long des routes cantonales, communales et privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures jusqu'au 31 mai 2021.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Grandval, le 10 mars 2021
Le Conseil municipal

Compost

Du compost sera mis gratuitement à disposition des citoyens à Petits Champs de Combe (sur le côté droit de la route avant la maison située à Petits Champs de Combe 74) dès le 12 mai 2021.

Grandval, le 5 mai 2021
Le Conseil municipal



Loveresse

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le **lundi 14 juin 2021 à 20h au Centre Agricole, Beau-Site 9, à Loveresse** (mesures COVID et plan sanitaire appliqués).

Ordre du jour

- 1. Discuter et approuver les comptes communaux 2020.
- 2. Abroger le règlement forestier du 11 décembre 1989.
- 3. Ouverture d'un poste de travail à 20% pour l'administration.
- 4. Divers.

Les comptes communaux mentionnés au point 1, sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 107, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement dans un délai de 45 jours. Le procès-verbal peut être consulté pendant 30 jours durant les heures d'ouverture.

Validation de vos avis sur la plateforme: **lundi 14h**

Selon l'art. 107, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil communal, pendant le dépôt public.

Loveresse, le 4 mai 2021
Conseil communal

Information communale

Ecole à journée continue

Comme chaque année, un questionnaire a été envoyé aux parents pour recenser les besoins concernant les différents modules d'école à journée continue. Le quota minimum n'étant pas atteint, rien ne sera mis en place pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Loveresse, le 4 mai 2021
Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Voillat Daniel, avenue Sainte-Cécile 29, 1217 Meyrin

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont
Emplacement : Parcelle N° 2460, rue de Vigneule 26

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Est du bâtiment rue de Vigneule N° 28

Zone : H2
Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Szabó László, Sous-Raimeux 28, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3095, Sous-Raimeux 28

Projet : Construction d'une palissade en bois et d'un abri pour animaux

Zone : H3
Recensement architectural : Objet figurant dans l'ensemble bâti A

Dimensions et genre : selon plans déposés
Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021
Services Techniques-Urbanisme

** Modification du permis de construire N° 7074 accordé le 2 février 2021 **

Requérant : Mourelle Fernandez Pablo et Iglesias Quintans Sara, rue de l'Ecluse 3, 2740 Moutier

Auteur du projet : BIM Process.ch Sàrl, 2822 Courroux
Emplacement : Parcelle N° 3368, Plein-Soleil 32

Projet initial : Construction d'une maison familiale avec garage et pose d'une pompe à chaleur air-eau

Modifications : Déplacement de la pompe à chaleur air-eau en façade Est du bâtiment et agrandissement en hauteur de la fenêtre au niveau 0 en façade Est.

Zone : PQ «Prés Zuber»
Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021
Services Techniques-Urbanisme

** Modification du permis de construire N° 7078 accordé le 23 mars 2021 **

Requérant : Fernandez Moreira Oscar et Souto Capelan Rocio, rue du Bruye 1, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : BIM Process.ch Sàrl, 2822 Courroux
Emplacement : Parcelle N° 3367, Plein-Soleil 30

Projet initial : Construction d'une maison familiale avec garage au Nord-Est, annexe avec terrasse en toiture à l'Ouest et pompe à chaleur

Modifications : Déplacement de la pompe à chaleur air-eau en façade Nord du bâtiment

Zone : PQ "Prés Zuber"
Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Grimaitre Sebastien, rue de Vigneule 10, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1883, rue de Vigneule 10

Projet : Remplacement des plaques eternit en toiture par des tuiles en terre cuite, pose d'un velux et de panneaux photovoltaïques en toiture, isolation des façades et remplacement des stores

Zone : H2
Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : La Serrurerie Prévôtoise SA, Quartier de la Verrerie 61, 2740 Moutier

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelles N° 2522 et 2443, Quartier de la Verrerie 61

Projet : Construction d'une halle de montage et d'un couvert servant à l'entreposage de panneaux de coffrage

Zone : A
Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mai 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Jubin SA, route d'Alle 2b, 2900 Porrentruy

Auteur du projet: ID Néon SA, 1541 Sévaz

Emplacement: Parcelle N° 732, rue des Gorges 18

Projet: Remplacement des enseignes existantes de la station-service avec nouvelles enseignes lumineuses sur bandeaux.

Zone: PQ «LA NANT»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 juin 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 mai 2021

Services Techniques-Urbanisme

Société de tir de Champoz

Tirs obligatoires et tir en campagne 2021

Nous informons la population que les **Tirs obligatoires** organisés pour notre commune par la société de Tir de Champoz auront lieu aux dates suivantes:

- Mercredi 26 mai 2021 de 18h à 19h30
- Samedi 19 juin 2021 de 9h30 à 11h30
- Mercredi 18 août 2021 de 18h à 19h30

Tir en campagne à Malleray

- Vendredi 28 mai 2021 de 18h à 20h
- Samedi 29 mai 2021 de 15h à 18h
- Dimanche 30 mai 2021 de 9h à 12h

De plus, nous informons les intéressés que, mis à part les tirs obligatoires, ils ont la possibilité de tirer au stand de Champoz chaque mercredi soir, de 18h à 19h30. Le stand sera ouvert du mercredi 14 avril au mercredi 7 juillet 2021, puis du mercredi 28 juillet au mercredi 10 octobre 2021. Les tireurs de Moutier sont les bienvenus.

Moutier, mai 2021

Municipalité de Moutier

Fêtes de l'Ascension et Pentecôte

Ascension

Jeudi 13 mai 2021: pas de ramassage (jour de l'Ascension)

Vendredi 14 mai 2021: «Tournée Verte», 1^{er} et 2^e quartiers

Pentecôte

Lundi 24 mai 2021: pas de ramassage (Lundi de Pentecôte)

Mardi 25 mai 2021: ramassage des ordures, 1^{er} quartier

Mercredi 26 mai 2021: ramassage des ordures, 2^e quartier

Jeudi 27 mai 2021: ramassage du papier, 2^e quartier / «Tournée Verte», 1^{er} quartier

Vendredi 28 mai 2021: «Tournée Verte» 2^e quartier

Nous vous rappelons que les ramassages se font dès 7h du matin et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est rappelé aussi que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, encore trop de citoyens, lors des Fêtes et jours fériés, sortent leurs sacs à ordures sur le trottoir 2 - 3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indications.

Moutier, le 12 mai 2021

Services Techniques / Travaux Publics

Avis de construction

Requérante: Association portugaise de Moutier et Vallée de Tavannes, Rue de Soleure 25, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 768, au lieu-dit: «Rue de Soleure 25», commune de Moutier.

Projet: aménagement d'une terrasse en bois entourée d'une balustrade dans la cour intérieure du bâtiment avec ouverture d'une porte.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Recensement arch.: digne de protection, objet C, contrat de classement depuis le 12.09.2011.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 juin 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 mai 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Bögli Anne-Catherine et Pierre-André, rue Beausite 30, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1217, rue Beausite 30

Projet: Pose d'un canal de fumée pour poêle en façade Est.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 11 juin 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 12 mai 2021

Services Techniques-Urbanisme



Communications du Conseil municipal

Demande de bons de garde / 2021-2022

Dès à présent, les parents domiciliés à Perrefitte et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2021, peuvent présenter une demande de bons de garde.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données signée doit être envoyée à la Municipalité de Perrefitte avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2021, la demande complète doit être déposée auprès de la caisse municipale **jusqu'au 31 juillet 2021** au plus tard.

En cas de délai non respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de M^{me} Marchand, administratrice des finances (032 493 10 43).

Perrefitte, le 12 mai 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Demande de bons de garde pour la période d'août 2021 à juillet 2022

Dès à présent, les parents domiciliés à Petit-Val, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2021, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde. Les bons de garde sont destinés aux enfants pris en charge en crèche ou chez des parents de jour agréés.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune de Petit-Val avant le début de la prise en charge. Ainsi pour obtenir un subventionnement dès août 2021, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration www.gef.be.ch/bonsdegarde ou auprès de M^{me} Schranz à l'administration communale (le mardi) 032 484 94 70.

Souboz, le 12 mai 2021

Conseil communal

Assemblée communale, lundi 14 juin 2021, à 20h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2020
2. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les émoluments
3. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les traitements du personnel et des indemnités des autorités communales
4. Discuter et décider la vente de la parcelle No 43 à Souboz, Clos Devant 30 et fixer le prix de vente minimal
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera obligatoire et une liste des personnes présentes sera établie.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

Dépôt public

Les comptes et les règlements sous chiffres 2) et 3) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 12 mai 2021

Conseil communal



Rebévelier

Assemblée communale

Le mercredi 16 juin 2021 à 19h30 à la salle de l'école.

Ordre du jour

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
- 2. Présentation des comptes 2020
- 3. Approuver un nouveau règlement «protection des données»
- 4. Approuver un nouveau règlement «soins dentaires scolaires»
- 5. Approuver un nouveau règlement «AVS»
- 6. Divers et imprévus

Dépôt public des règlements: Les règlements cités ci-dessus du point 3 au point 5 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés auprès de Michael Amstutz (le maire) ou de la secrétaire.

Rebévelier, le 12 mai 2021

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : M. Maxime Ansia, Fuelliloch 1, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 1523, au lieu-dit: «Fuelliloch 1», commune de Reconvilier.

Projet: aménagement d'un atelier de torréfaction pour utilisation occasionnelle dans un bâtiment annexe existant avec offre de dégustation et vente au public, création de trois fenêtres en façade sud et transformation d'une porte en façade nord, installation d'un poêle à bois et pose de deux nouveaux canaux de cheminées en toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Déroptions : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 mai 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

** annule et remplace la publication du 5 mai 2021 **

Requérante : Select CL Sàrl, Grand-Rue 17, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 150, au lieu-dit: «Grand-Rue 17», commune de Reconvilier.

Projet: aménagement d'une terrasse de 16 places assises à l'arrière du bâtiment N° 17.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone mixte HA3.

Zone de protection : PAL 1 «Village ancien et Centre».

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juin 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 mai 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Abo piscine et patinoire

Le conseil municipal, suite à l'offre de la commune de Tramelan, propose aux habitants de Reconvilier, à titre d'encouragement aux activités sportives, l'achat d'un abonnement combiné permettant, durant la saison 2021-2022, l'accès à la piscine et à la patinoire de Tramelan aux mêmes conditions que celle offertes aux habitants du lieu. La municipalité supportera la différence de tarif.

Ainsi, il est possible de se procurer l'abo sport de Tramelan aux prix de:

Type d'abonnement	Prix
Adulte	Fr. 75.-
Couple	Fr. 130.-
AVS, Apprentis, étudiants	Fr. 40.-
Enfant (écoliers)	Fr. 10.-

Les abonnements, en nombre limité, sont mis en vente au guichet de l'administration communale de Reconvilier du lundi 10 mai au jeudi 21 mai 2021 (offre limitée dans le temps). Merci de bien vouloir vous munir d'une photo passeport.

Reconvilier, le 21 avril 2021

Municipalité de Reconvilier

Votations du 13 juin 2021

En vue des votations fédérales et communales du 13 juin prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes:

Président:	Monsieur Ervin Grünenwald
Membres:	Madame Olivia Almeida Madame Milena Amstutz Monsieur Jérôme Anchisi Madame Fanny Andrea Romero Monsieur Renaud Antoniazzo Monsieur Mathias Auger
Suppléants:	Madame Fanny Bachis Madame Coralie Bahi Madame Françoise Balli Monsieur Manuel Bangarter

Reconvilier, le 6 mai 2021

Secrétariat municipal

Votation communale par les urnes
Dimanche 13 juin 2021

En raison de la rénovation actuelle du toit de la Salle des fêtes, cette dernière est rendue impraticable pour notre Assemblée municipale dite des comptes 2020. De plus et en raison de l'obligation légale de soumettre le point du crédit supplémentaire aux urnes, selon notre Règlement d'organisation, le Conseil municipal a décidé de profiter de la votation fédérale du 13 juin prochain pour que les ayants droit de Reconvilier se prononcent sur les objets communaux suivants:

1. Attribuer CHF 170'000.- au fonds en faveur de la construction ou de l'achat d'immeubles d'utilité publique
2. Accepter les comptes 2020
3. Transférer l'appartement du 1^{er} étage à la Route de Chindon 9, du patrimoine administratif au patrimoine financier
4. Voter un crédit supplémentaire de CHF 180'000.- pour la réfection du toit de la Salle des fêtes
5. Voter un crédit d'engagement de CHF 145'000.- pour la réfection de la conduite d'alimentation en eau potable de la Rue du Bruye

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de l'administration Municipale, un exemplaire détaillé des comptes 2020.

Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la Municipalité www.reconvilier.ch

Recours: Cette votation est soumise au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). Un recours peut donc être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10 jours pour les élections (art. 67a, al. 1 LPJA), le délai commençant de courir le jour suivant la votation. En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux art. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Reconvilier, le 10 mai 2021

Le Conseil municipal



Roches

Administrateur des finances

Suite au départ de la titulaire, le Conseil communal a nommé M. Romain Jemmely au poste d'administrateur des finances. M. Jemmely entrera en fonction le 1^{er} juin 2021. Le Conseil communal lui souhaite plain succès dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches.

Roches, le 4 mai 2021

Conseil communal

Bureau de vote

Lors des votations fédérales du 13 juin 2021, le bureau de vote sera constitué comme suit:

Président:	Roger Gerber
Membres:	Rita Bögli Mélicca Bocanelli
Suppléant:	Simon Chèvre

Roches, le 4 mai 2021

Conseil communal

Assemblée communale

Assemblée communale ordinaire jeudi 17 juin 2021 à 20h à l'ancienne école

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2020
2. Discuter et approuver le règlement sur la protection des données
3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation (RO) Art. 28 al. 3
4. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données.
5. Divers

Le règlement mentionné au point 2 ainsi que la modification du RO Art. 28 al. 3 mentionné au point 3 seront déposés au secrétariat communal où ils pourront être consultés durant 30 jours avant l'assemblée, pendant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après ladite assemblée.

Roches, le 6 mai 2021

Conseil communal



Saicourt

Votations du 13 juin 2021

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: Gyger Simon, Le Fuet

Bureau de vote: Bangerter Laura, Saicourt
Droz Séverine, Bellelay
Gyger Simon, Le Fuet

Bureau de dépouillement:

Allemann Jérémy, Le Fuet
Bangerter Laura, Saicourt
Droz Séverine, Bellelay
Gyger Simon, Le Fuet
Paroz Camille, Saicourt
Röthlisberger Julien, Bellelay

Suppléants: Berger Alexiane, Bellelay
Bonnet Igor, Le Fuet

Le Fuet, le 12 mai 2021

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Alessandro Pugliese, Clos du Verger 12, 2732 Saicourt

Emplacement: Parcelle N° 31 – Clos du Verger 12, 2732 Saicourt

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur Split

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: Village ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 juin 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 12 mai 2021

Conseil municipal



Saules

Bureau de vote du 13 juin 2021

Le conseil communal a arrêté la composition du bureau de vote du 13 juin 2021 comme suit:

Président: M. Dany Grosjean

Membres: M^{mes} Suzanne Mooser
et Cindy Dobler

Suppléante: M^{me} Barbara Ciuca

Saules, le 3 mai 2021

Conseil communal

Permis de construire délivrés entre le 01.01.2021 et le 30.04.2021

Le conseil communal a octroyé le(s) permis de construire suivant(s):

- Loïc et Michel Schaer pour l'aménagement d'une aire de sortie pour chevaux selon exigences de l'office vétérinaire cantonal sur la parcelle N° 116 au lieu-dit Milieu du Village (demande déposée après-coup)

Saules, le 5 mai 2021

Conseil communal

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué le 17 mars 2021 montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales.

Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Saules, le 6 mai 2020

Conseil communal



Seehof

Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelles N°s 2, 16, 20, 21, 24, 25, 29, 34, 51, 54, 55, 56 et 57, aux lieux-dits: «Chly Karlisberg», «Schmittli», «Schmittliwald», «Probsteberg», «Chly Rohrgraben» et autres selon plans, commune de Seehof.

Projet: construction et mise au gabarit de deux routes forestières.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 mai 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Restaurant Terminus, M. Zenel Zeneli, Rue H.-F. Sandoz 26, 2710 Tavannes.

Emplacement: parcelle N° 180, au lieu-dit: «Rue H.-F. Sandoz 26», commune de Tavannes.

Projet: demande après coup pour l'aménagement d'une terrasse de 40 places assises, à même le sol,

sur les places de stationnement existantes à l'Ouest du restaurant.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CU.

Recensement arch.: objet C, digne de protection et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 5 mai 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Settimio et Natascia Sciarra, Gummenstrasse 32, 2562 Port.

Projet: construction d'un immeuble de trois appartements avec garages au rez-de-chaussée sur la parcelle N° 35 à la Grand-Rue en zone centre.

Dimensions: 12,70 m x 13,20 m, hauteur 10,85 m.

Genre de construction: maçonnerie, béton armé et bois; façades crépies blanches; toiture à deux pans recouverte de tuiles rouges.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 mai 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Jean-Jacques Merlet, Rue des Prés 12, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée et installation de capteurs solaires photovoltaïques en toiture du bâtiment Rue des Prés 12 sis sur la parcelle N° 1435 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 juin 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 5 mai 2021

Le chef des travaux publics

Assemblée municipale lundi 14 juin 2021 salle communale, à 20h 15

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 23 novembre 2020
2. Présentation et approbation des comptes 2020
3. Approuver les modifications des articles 3 al. 3; 5 al. 4; 8 al.1; 10; 13 al. 5; 19 al. 2; 20; 21; 24 let. e. et f.; 26 let b. et h.; 27 al. 1;

et suppression de l'article 28 let. e; et des annexes 1, 2 et 3 du règlement sur le service des sapeurs-pompiers.

4. Divers.

Le port du masque est obligatoire pendant l'assemblée municipale, seuls les intervenants pourront retirer leur masque pendant leur temps de parole.

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 23 novembre 2020 sous le chiffre 1 et les modifications du règlement mentionnées sous le chiffre 3 sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary (point 3 de l'ordre du jour).

Les personnes qui souhaitent obtenir un aperçu des comptes 2020 peuvent le demander au secrétariat municipal ou le consulter sur le site internet de la commune (www.tavannes.ch).

Tavannes, le 5 mai 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants : M^{me} Lilly Scheidegger et M. Daniel Evard, Champs la Clary 11, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet : remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Champs la Clary 11 sis sur la parcelle N° 1626 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise : à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 juin 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 12 mai 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : M^{me} Cynthia Tschan, Rue H.-F. Sandoz 42, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Özkan Aydogan, Rte de Tramelan 25, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 151, au lieu-dit : « Rue du Général Voirol 4 », commune de Tavannes.

Projet : aplanissement de la terrasse et sécurisation de l'espace (projet saisonnier) du restaurant des Caveaux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Centre.

Recensement arch. : digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 juin 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 mai 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture du bureau municipal

En raison de l'Ascension, l'administration municipale sera fermée les jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2021.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très beau week-end prolongé.

Tavannes, le 10 mai 2021

Administration municipale

Tournoi de pétanque et jeux

La Commission Culture et Sports convie les petits et les grands à venir se dépenser et s'amuser sur la place de la gare le samedi 5 juin 2021 dès 11 h.

Il y en aura pour tous les goûts : une remorque sportive où chacun pourra tester différents sports et activités ainsi qu'un tournoi de pétanque pour les amateurs du « tu tires ou tu pointes ? ».

Les inscriptions pour le tournoi de pétanque sont possibles jusqu'au 29 mai 2021, soit au 078 947 44 55 ou par mail à culture.sports.cm@tavannes.ch.

Une petite restauration et une animation musicale seront également de la partie, alors n'hésitez pas à vous déplacer tout au long de la journée!

Les mesures sanitaires seront respectées.

Tavannes, le 10.05.2021

La Commission Culture et Sports



Paroisse réformée de Bévillard

Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 9 juin 2021 à 20h au temple

L'assemblée se tiendra dans le respect des mesures sanitaires. Les assemblées de paroisses ne sont pas concernées par les restrictions de la Confédération et du canton relatives au nombre maximal de personnes présentes.

Ordre du jour

1. Méditation
2. Approuver le décompte final pour la rénovation du chauffage au temple
3. Présentation et acceptation des comptes 2020
4. Rapport de l'organe de révision
5. Rapport relatif à la protection des données
6. Election de conseillers(ères) de paroisse
7. Informations concernant la vie paroissiale
8. Informations concernant le Par8
9. Informations concernant l'arrondissement
10. Rapport pastoral
11. Divers et imprévus

Les comptes 2020 mentionnés au point 3 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée de paroisse au secrétariat à la cure où ils peuvent être consultés durant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous.

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 9 juin 2021 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 30 juin 2021, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la

permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 3 mai 2021

Le Conseil de paroisse

Trois générations gagnantes à l'école

L'Ecole primaire de Valbirse prendra part au projet intergénérationnel win3. Dès la rentrée d'août, deux classes accueilleront des seniors durant 2 à 4 leçons par semaine.

Porté par Pro Senectute, win3 permet à des seniors de former des tandems avec les enseignantes et enseignants afin de prendre en charge des tâches convenues d'un commun accord en fonction de leurs capacités et de leurs intérêts.

Grâce à win3, les seniors sont valorisés, les élèves s'enrichissent de l'expérience et de la vision du monde des personnes âgées, les enseignants bénéficient d'un soutien et peuvent enseigner de multiples façons.

Les personnes âgées intéressées à participer au projet à Valbirse peuvent contacter M. Lucas Gigon, de Pro Senectute, au 032 886 83 84 ou à l'adresse lucas.gigon@ne.ch.

Bévillard, le 3 mai 2021

Conseil communal de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Club alpin suisse (CAS), Section Angenstein, par M. Aldo Hörmann, Unterer Rebberweg 88, 4153 Reinach.

Auteur du projet : Wamax SA, Chemin de la Plaine 30, 1580 Avenches.

Emplacement : parcelle N° 910, au lieu-dit : « Chemin de la Tour de Moron 30 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : installation d'une STEP pour l'assainissement des eaux usées dans une fosse en béton existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection du paysage.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 431, al. 5 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 juin 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 mai 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : KWSA SA, Architectes HES – SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle N° 236, au lieu-dit : « Rue Aimé Charpillot 2 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : rénovation et agrandissement des locaux de l'administration communale de Valbirse sur deux niveaux, réfection des façades du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage + pose de films PVB opaques sur les vitrines du rez-de-chaussée avec logo de Valbirse sur deux d'entre elles.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : C.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 juin 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 mai 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Extinction de l'éclairage public

Dans la nuit du vendredi 21 au samedi 22 mai, dans le cadre de la Fête de la Nature et de la Nuit est belle, les lampadaires des rues communales ne seront pas allumés. En introduction de cet événement, ces mêmes candélabres seront éteints dès 00h45 les 19, 20, 21 mai. Un tout-ménage explicatif sera distribué à la population. La route cantonale n'est pas concernée par ces extinctions.

Ces nuits serviront aussi de tests pour une éventuelle généralisation de l'extinction de l'éclairage communal entre le dernier train du soir et le premier du matin. A ce sujet, un sondage sera mené en temps voulu auprès de la population.

Bévilard, le 10 mai 2021

Commune mixte de Valbirse

Divers

Avis cantonal

Fermeture des bureaux de la Préfecture du Jura bernois

La Préfecture du Jura bernois informe la population que son guichet et sa centrale téléphonique seront exceptionnellement fermés vendredi 14 mai 2021 toute la journée.

Courtelary, le 12 mai 2021

Préfecture du Jura bernois

Arrondissement du Cimetière de Grandval

Assemblée ordinaire printemps 2021

Mercredi, 2 juin 2021, 20h15,
Salle de paroisse de Grandval

Ordre du jour

1. P.V. de la dernière assemblée
2. Comptes 2020
3. Divers

Eschert, le 4 mai 2021

Arrondissement du cimetière de Grandval

Paroisse catholique de Malleray-Bévilard

Assemblée de paroisse

Si les conditions sanitaires le permettent, l'assemblée de paroisse romaine aura lieu le

Lundi 14 juin 2021 à 20h15 à la salle de paroisse

Accueil et prière

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2020:

a) Présentation des comptes

b) Rapport de la fiduciaire

c) Approbation des comptes

3. Proposition du conseil de paroisse pour le remplacement de M. Claude Sassi, comme secrétaire des assemblées après 35 ans, par M^{me} Sonia Dias, actuellement secrétaire de paroisse

4. Informations sur l'Unité Pastorale Tramata

5. Divers et imprévus

L'assemblée se tiendra selon les règles en vigueur édictées par le Conseil fédéral.

Malleray, le 5 mai 2021

Le conseil de paroisse

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier le dimanche 20 juin 2021 à la salle de paroisse de Tavannes à 11 h.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2020
2. Comptes 2020
3. Approbation d'un crédit d'engagement pour la réfection de l'isolation de la maison des Soeurs
4. Informations sur la vie de la paroisse
5. Divers

Tavannes, le 7 mai 2021

Le conseil de paroisse

Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten im Berner Jura

Einladung zur 9. Zustiffterversammlung der Stiftung für die Pastoration der deutschsprachigen Reformierten im Berner Jura

Sonntag, 6. Juni 2021 um ca. 10.30 Uhr,
Deutsches Kirchgemeindehaus Tavannes
10.00 Uhr Andacht
ca. 10.30 Uhr Mitgliederversammlung

Traktanden

1. Begrüssung
2. Wahl der Stimmzähler
3. Protokoll der schriftlichen Zustiffterversammlung Sommer 2020
4. Genehmigung der Rechnung 2020
5. Genehmigung des Jahresberichts 2020
6. Genehmigung des Voranschlags 2022
7. Ersatzwahlen in den Stiftungsrat
8. Wahl der Revisionsstelle
9. Informationen des Präsidenten
10. Informationen des Pfarrers
11. Vorschläge und Bedürfnisse der Zustifter
12. Verschiedenes

Noch-Nicht-Zustifter können sich vor Beginn der Versammlung einschreiben. Eine Mitfahrgelegenheit organisiert M.-L. Hoyer, Tel. 079 795 92 59 oder 032 489 17 04.

Auf Verlangen werden die Dokumente zugeschickt, bitte bei Frau Hoyer melden.

Tavannes, 27.04.2021

Der Stiftungsrat

Home La Colline – Reconvilier

Invitation à l'Assemblée des délégués du syndicat de communes du home La Colline

Date: lundi 14.06.2021

Lieu: Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure: 17h

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 14.12.2020
3. Présentation des comptes 2020
 - a) du Foyer de jour
 - b) du home La Colline
 - c) rapport de révision de la fiduciaire
 - d) approbation des comptes du Foyer de jour
 - e) approbation des comptes du home La Colline
4. Nomination statutaire
 - a) renouvellement pour 1 année du mandat attribué à BVConsult SA, organe de vérification des comptes
5. Informations (état des lieux concernant le COVID-19)
6. Divers

En raison de la situation sanitaire, il n'y aura pas d'apéritif au terme de notre Assemblée.

Reconvilier, le 12 mai 2021

Le Président du comité de Direction, Stéphane Terrier

Le Directeur, Jean-Daniel Renggli

ASAD

Assemblée générale ASAD

La situation de la pandémie de COVID-19 ne nous permet pas d'organiser notre Assemblée générale en présentiel. Le comité de l'Association d'aide et de soins à domicile à décider de tenir son Assemblée générale du 16 juin 2021 sous forme écrite. Les points 1, 4, 5, 6, 7 et 8 à l'ordre du jour donneront lieu à un vote par correspondance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 juin 2020
2. Rapport du président
3. Rapport de la directrice
4. Comptes 2020
5. Budget 2022
6. Ratification de la nomination de la fiduciaire
7. Révision des statuts
8. Nomination au comité

Membres collectifs et communes - la documentation nécessaire, ainsi que le bulletin de vote leur seront envoyés d'office.

Délai de réponse pour que le vote soit considéré comme valide: 16 juin 2021.

Membres individuels - la documentation nécessaire, ainsi que le bulletin de vote leur seront envoyés sur demande, par mail à l'adresse secretariat@serviceasad.ch ou par téléphone au 032 492 53 30. Délai pour obtenir la documentation et le bulletin de vote: 31 mai 2021.

Délai de réponse pour que le vote soit considéré comme valide: 16 juin 2021

Le comité de l'ASAD

Bévilard, mai 2021